

Saisine n°2006-41

DÉCISION

de la Commission nationale de déontologie de la sécurité

à la suite de sa saisine, le 22 mai 2006,
par M. Alain MOYNE-BRESSAND, député de l'Isère

La Commission nationale de déontologie de la sécurité a été saisie, le 22 mai 2006, par M. Alain MOYNE-BRESSAND, député de l'Isère, de faits concernant la contestation de PV à la suite d'un accident de la circulation le 20 mars 2005.

► DÉCISION

Conformément à l'article 4 de la loi du 6 juin 2000, la Commission décide de classer ce dossier parvenu hors délai.

Adopté le 18 septembre 2006